

## **Présentation du programme**

### **➤ Constat : des besoins importants et mal couverts**

Le coût moyen du permis de conduire reste un obstacle très important pour l'insertion professionnelle des jeunes et la réalisation de leur projet. Estimé en moyenne à 1500 euros, il est, malgré les réformes en cours, un enjeu financier élevé pour les jeunes issus des familles les plus modestes.

D'après les enquêtes conduites par l'Institut pour la ville en mouvement (en partenariat avec l'Observatoire social de Lyon) auprès de 300 personnes accueillies dans des structures d'insertion par l'activité économique, un tiers seulement a le permis de conduire. D'après l'exploitation du fichier national des 700 000 jeunes accueillis en 2007 par la totalité des 450 points du réseau des missions locales, 10% à peine ont le permis de conduire.

### **➤ Problématique et initiatives recensées**

Obtenir le permis de conduire, c'est acquérir un savoir de base au sens où on l'entend dans la formation professionnelle. Trop fréquemment, la question de la mobilité des jeunes n'est posée que tardivement dans leur parcours vers l'emploi, alors que le permis de conduire peut s'avérer indispensable pour se rendre en formation ou au travail (horaires atypiques ou zones mal desservies) et dans l'exercice même de nombreuses activités professionnelles : nettoyage industriel, services à la personne, métiers d'ouvriers de l'artisanat, certains secteurs en tension de main d'œuvre nécessitant même des permis spécifiques (logistique, BTP).

Or le temps de formation au permis de conduire doit être considéré comme partie intégrante du projet professionnel, et il doit être anticipé car il peut nécessiter parfois de renforcer les savoirs de base ou de faire appel à des méthodes pédagogiques spécifiques.

Le Grenelle de l'insertion a montré que les politiques de mobilité sont constituées d'un foisonnement d'initiatives locales innovantes qui gagneraient à être généralisées.

Parmi elles, on peut citer des acteurs de la formation et des chefs d'entreprises, qui, dans les secteurs en tension, embauchent des jeunes en apprentissage selon des formules de conduite accompagnée (entreprises du bâtiment de l'Eure : le tuteur dans l'entreprise fait fonction d'accompagnant). De même, certaines Écoles de Conduite développent de nouveaux modèles d'acquisition des savoirs nécessaires à l'apprentissage de la conduite. Enfin, nombre de collectivités territoriales développent également des actions novatrices dans ce domaine.

Or bien souvent, ces initiatives en matière d'accès au permis de conduire dans une dynamique d'insertion professionnelle se heurtent :

- au coût résiduel du financement du permis par le jeune ou sa famille ;
- à leur taille modeste ne permettant pas une évaluation significative de leur impact dans le parcours des jeunes vers l'emploi.

C'est pourquoi si on veut les généraliser, elles doivent passer par une aide financière substantielle et faire l'objet d'une évaluation rigoureuse.

### **➤ L'objectif : Soutenir les initiatives visant à développer l'accès au permis de conduire pour les jeunes issus de familles modestes**

Le coût du permis est souvent un obstacle qui met les demandeurs d'emploi face à un paradoxe : vecteur fort d'insertion professionnelle, le permis de conduire est nécessaire pour accéder à l'emploi, or l'absence d'emploi lui interdit, précisément, un financement de l'apprentissage de la conduite.

L'attribution d'une aide monétaire ou la prise en charge de frais de permis et/ou de transport, n'est pas la seule réponse aux problèmes de mobilité rencontrés. Elle est néanmoins celle sur laquelle butent le plus d'initiatives actuellement.

Certaines missions locales ont débloqué, en s'appuyant sur les financements du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes, une capacité de financement de permis de conduire. Le nombre de jeunes bénéficiant de ces programmes reste en deçà des besoins criants constatés.

➤ **Le cadre d'intervention**

Les projets devront s'appuyer sur des dispositifs et mesures actifs et préexistants. Ils veilleront à développer et renforcer le maillage partenarial et à s'assurer de la coordination entre les différents acteurs concernés (entreprises, associations, missions locales, CFA, SIAE, collectivités locales, établissements scolaires de l'enseignement secondaire, etc.).

Ils devront prévoir un mécanisme de ciblage de cette aide vers les jeunes issus des familles les plus modestes.

Une attention particulière sera accordée aux jeunes en apprentissage, issus du réseau des Missions locales, de chantiers d'insertion et/ou bénéficiant de contrats aidés.

Ils intégreront un volet important de sensibilisation à la sécurité routière.

La prise en charge des coûts liés à l'obtention du permis B pourra intervenir dans la limite de 1.000 euros par jeune.

Les tarifs pratiqués par les auto-écoles pour les jeunes aidés devront être identiques à ceux pratiqués pour les autres jeunes.

➤ **Modalités d'évaluation**

Les projets doivent être construits et dimensionnés de manière à permettre leur évaluation par une équipe d'évaluation unique et nationale, financée par le Fonds. Elle examinera notamment les aspects relatifs au ciblage des publics et à l'impact de l'obtention du permis de conduire dans le parcours vers l'emploi. Les critères définis par l'évaluateur s'imposeront à toutes les structures retenues dans le cadre du présent appel à projet.

Enveloppe maximale de crédits disponible pour le programme : 10 millions d'euros.

Cet appel à projet fait l'objet d'un soutien particulier de TOTAL S.A au titre du fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le fonds au financement pluriannuel de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre du présent programme.

Date limite de soumission des dossiers : mercredi 15 juillet 2009

Toute information peut également être obtenue auprès de  
La Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

[fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr)

Secrétariat : 01 40 45 93 22